



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOX

ID : 081-218102572-20220404-2022DEL13-DE

Date de la convocation
29.03.2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 22/13

Présents : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mrs SOULAGES, BENEZECH, Mmes TEULIER, GHODBANE, Mr JALBY, Mme COUVREUR, Mr GALINIÉ, Mr DEMAZURE, Mmes GAVALDA, FARIZON, VABRE, Mrs SALOMON, MASSON, Mme MILIN, Mr SIRVEN, Mme BETTINI, Mr MARTY.

Absents : Mme DELPOUX procuration à Mme FARIZON
Mr MARIE procuration à Mme MILIN
Mme RAINESON procuration à Mr le Maire
Mrs TAUZIN, SARDAINE excusés.

Secrétaire : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

**BUDGET PRIMITIF
2022 DU BUDGET
PRINCIPAL**

Il est proposé aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2022 pour le budget principal de la commune.

Il est équilibré à la somme de : 8 323 617,66 €

Fonctionnement : 6 656 759,44 €

Investissement : 1 666 858,22 €

Adopté à l'unanimité

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- Le produit des contributions directes	2 974 000,00 €
- Les compensations des exonérations de taxes par l'État	235 642,00 €
- Autres taxes	292 000,00 €
- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	997 998,00 €
- Le FPIC	49 000,00 €
- Participation et subventions (dont participation de la CAF)	452 996,00 €
- Les revenus des immeubles et redevance énergie hydraulique	38 000,00 €
- Les ventes de produits et de prestations (Restauration scolaire, centre de loisirs, mise à disposition du personnel, annexes)	369 905,00 €
- Les travaux en régie	14 500,00 €
- La reprise des subventions	15 500,00 €
- Le remboursement des emprunts transférées (agglomération)	19 179,00 €
- Les autres produits de gestion	19 000,00 €
- Les atténuations de charges (variation stocks et remboursement salaire)	46 680,00 €
- L'excédent de fonctionnement reporté	1 132 359,44 €
Total des recettes de fonctionnement	6 656 759,44 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services (Charges à caractères générales)	1 069 448,00 €
- Les charges de personnel	3 285 981,00 €
- Les intérêts des emprunts	101 000,00 €
- Les dépenses de gestion courante (dont Subventions aux Francas)	681 103,50 €
- L'attribution de compensation	385 100,00 €
- La dotation aux amortissements	365 000,00 €
- Les provisions pour risques et charges	16 600,00 €
- Le virement à la section d'investissement	483 650,29 €
- Les autres dépenses	32 975,00 €
- Les dépenses imprévues	235 901,65 €

Total des dépenses de fonctionnement 6 656 759,44 €

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

- Le virement de la section de fonctionnement	483 650,29 €
- La dotation aux amortissements	365 000,00 €
- Les reports d'investissement	403 430,57 €
- La dette récupérable	140 803,00 €
- Le FCTVA :	140 000,00 €
- La taxe d'aménagement	30 000,00 €
- L'affectation de résultat 2021	85 874,36 €
- Les provisions pour risques et charges	16 600,00 €
- Les cautions	1 500,00 €

Total des recettes d'investissement : 1 666 858,22 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- Le déficit d'investissement reporté	22 838,97 €
- Les dépenses d'équipement	731 854,00 €
- Les reports d'investissements	466 465,96 €
- Le remboursement en capital des emprunts	405 500,00 €
- La reprise de subventions	15 500,00 €
- Les travaux en régie	14 500,00 €
- Les dépenses imprévues	10 000,00 €
- Les opérations pour compte de tiers	199,29 €

Total des dépenses d'investissement : 1 666 858,22 €

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

ADOPTÉ le budget primitif 2022 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à : **8 323 617,66 €** :

- **6 656 759,44 € en fonctionnement**
- **1 666 858,22 € en investissement**

tel que présenté en annexe de la présente délibération.

OPTE pour le régime optionnel des provisions, régime budgétaire qui permet de participer à l'autofinancement de l'exercice.

DECIDE de constituer une provision pour risques et charge de 16 600 euros au titre de la taxe foncière 2021 de l'immeuble place Emile Albet.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 6 avril 2022
David DONNEZ,
Maire,

